

11, rue du château
L-6922 BERG
Tél. : 28 13 73
Fax : 28 13 73-211



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS**

Séance du 18 septembre 2020

Présents: Jean-François Wirtz, bourgmestre, Marc Ries, Sylvette Schmit-Weigel, échevins

Véronique Hoffmann, secrétaire communal ff.

Ordre du jour: 2

Délibération N° 91-2020

Règlement de circulation (Mensdorf, rue de l'école).

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et une Inspection générale de la Police ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée ;

Considérant que les préparations dans le cadre de la « Menster Quetschekiermes » (qui à son tour a été annulée), auront lieu le 19 septembre 2020 et que les organisateurs nous ont informés le 15 septembre 2020;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'édicter le règlement suivant:

Article 1er: A partir du samedi 19 septembre 2020 de 07.00 heures jusqu'à 19.00 heures, les dispositions suivantes sont applicables dans la rue de l'école à Mensdorf :

- la rue de l'école, entre la maison n° 10 et l'intersection avec la rue du canal est barrée à toute circulation ;
- un panneau C, 2 – circulation interdite dans les deux sens sera mis en place.
- une déviation sera mise en place.

Article 2 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur les voies publiques.

Article 3 : Le présent règlement est publié par voie d'affiche dans toutes les localités de la commune.

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en-tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 18 septembre 2020.

Le bourgmestre,

Le secrétaire ff,